



## LS 2015

### Le courrier est arrivé !

**Le taux de liaison au sol définitif pour la campagne 2015 a été envoyé dans les fermes par l'Administration. Un LS supérieur à l'unité peut avoir de lourdes conséquences. D'où l'importance de vérifier les données mentionnées dans ce courrier. Comment faire ? Quelles erreurs fréquentes peuvent se glisser dans le calcul du LS ? Quelles actions à entreprendre ? Faisons le point.**

**C. Decoster, Nitrawal (FWA)**



*Un détail complet des notifications prises en compte par l'Administration est disponible sur le site « Simulation » de la DPS.*

pas, au moment de l'envoi, des surfaces de prairies exploitées en 2015 en Flandre, l'Administration a utilisé les données 2014 pour le calcul du LS 2015. L'ensemble des exploitants disposant de prairies en Flandre recevront un nouveau calcul de la part de l'Administration, et ce dès réception des données manquantes par celle-ci.

Si vous recevez un LS 2015 supérieur à 1, et que l'utilisation des données 2015 des prairies flamandes vous permettraient de repasser en dessous de l'unité, vous pouvez d'ores et déjà envoyer un recours à l'Administration en y joignant vos données flamandes 2015, et suspendre ainsi la procédure d'envoi du code infractionnel.

#### 15 MOIS DE TRANSFERTS

La période des transferts d'engrais de ferme s'étale exceptionnellement sur 15 mois (du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mars 2016). Pour les preneurs, les volumes importés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars des années 2015 et 2016 vous ont été comptabilisés à 50 %.

#### ELEVAGE PORCIN ET AVICOLE

Pour certaines spéculations, l'information dont dispose l'Administration n'est pas suffisante pour catégoriser et classer les animaux. En élevage porcin, la confusion entre verrat et truie gestante ne porte pas à conséquence, la production d'azote de ces deux catégories étant estimée comme équivalente. En élevage avicole, la confusion entre poulette et poule pondeuse est davantage problé-

Le taux de liaison au sol traduit l'équilibre entre l'azote organique présent sur l'exploitation et la capacité d'épandage dont vous disposez pour le valoriser. Un LS supérieur à 1 signifie un excès d'azote au sein de l'exploitation.

A la réception de votre LS, vous devez prêter attention au résultat du calcul et aux données utilisées pour le réaliser. Celles-ci sont-elles correctes ?

La surface exploitée en 2015 est-elle correcte ? Le cheptel et la catégorie animale correspondent-elles à votre exploitation ? Les contrats d'épandage et les post-notifications de vos transferts

d'engrais de ferme effectués ont-ils bien été pris en compte ? Un détail complet des notifications prises en compte par l'Administration est disponible sur le site « Simulation » de la DPS (<http://dps.environnement.wallonie.be/simulation>). Pour pouvoir accéder à cette information, vous devez vous enregistrer sur le site en utilisant un code d'accès disponible à l'administration (081/33 51 11) ou chez Nitrawal.

#### DES PRAIRIES EN FLANDRE ?

Les agriculteurs wallons exploitant des prairies en Flandre doivent être particulièrement attentifs. Ne disposant

matique. Faute d'information suffisante, les volailles sont par défaut enregistrées en poules pondeuses. Il arrive donc que les poulets ou les poulettes soient mal classés. Un recours permettra de corriger l'information pour cette campagne mais également pour les suivantes.

Toujours en élevage avicole et porcin, lorsque le bâtiment est partiellement occupé durant l'année, la production d'azote est surestimée. L'agriculteur, sur base de bordereaux de livraisons ainsi que le nombre de porcs inscrits sur les trois relevés vétérinaires, peut demander une modification des données utilisées pour calculer son LS.

## TROUPEAUX PARTAGÉS

Les troupeaux partagés peuvent être également la cause de certaines erreurs de calcul de votre LS. Dans le cas où les informations dont dispose l'Administration ne lui permettent pas d'identifier le numéro de producteur auquel le troupeau se rapporte, les animaux sont comptabilisés pour l'ensemble des producteurs identifiés. Il est donc impératif que les bovins issus de troupeaux partagés soient renseignés sur les bonnes unités de production (UP).

## REPRISE D'EXPLOITATION

Pour qu'un taux de liaison au sol soit calculé, une exploitation agricole doit être active du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année de référence. Dès lors, toute exploitation débutant ses activités au cours de celle-ci ne reçoit pas de taux de liaison ou un taux erroné.

Le code infractionnel est donc annulé dans ce cas mais l'exploitation doit néanmoins disposer de surfaces ou de contrats pour valoriser les engrais de rédaction d'un recours.

### Conséquence d'un LS supérieur à 1

Le pourcentage de pénalité en cas de LS supérieur à 1 peut aller de 1 à 5 % du montant des aides PAC, la première année de dépassement. En cas de répétition au cours des trois campagnes successives, le code infractionnel est modifié en conséquence et la pénalité est augmentée.

En cas d'acceptation d'un recours lié à un dépassement avéré, si le code infractionnel est ramené à un simple avertissement, les conséquences ne sont pas pour autant nulles. Le LS n'étant pas modifié et restant supérieur à l'unité, il a un impact sur les dossiers d'aides à l'investissement (en matière d'élevage) où le dernier LS reçu doit être transmis.

La vigilance reste donc de mise pour prévenir tout dépassement de son taux de liaison au sol.

Tout recours doit être transmis dans le mois à l'Administration : Département du sol et des déchets – Office wallon des déchets – Direction de la Protection des Sols – Avenue Prince de Liège 15 – B5100 Jambes.

Votre conseiller Nitrawal peut vous aider à estimer votre taux de liaison au sol et vous accompagner dans la compréhension des données et la rédaction d'un recours.

Coordonnées des différents centres d'action Nitrawal :

Gembloux : 081/62.73.13 - Philippeville : 071/68.55.53 - Huy : 085/84.58.57 - Tournai : 069/67.15.51.

### PORCS ET VOLAILLES : UNE DÉROGATION POSSIBLE POUR VOTRE LS !

***Le calcul de votre taux de liaison au sol se base sur les productions moyennes d'azote par catégorie animale. Toutefois, il vous est possible, pour les élevages porcins et avicoles, d'ajuster ces valeurs à celles de votre exploitation sur base d'un calcul du bilan d'azote à l'excrétion.***

Les quantités d'azote rejetées par les animaux et présentes dans les engrais de ferme varient notamment en fonction des protéines ingérées par les animaux et du type de bâtiment d'élevage.

Les différences de consommation d'aliments entre exploitations ou même entre bâtiments font varier les rejets d'azote par les animaux et donc les quantités d'azote présentes dans les engrais de ferme. C'est pourquoi il vous est possible, en tant qu'éleveur porcin ou avicole, d'introduire une demande d'adaptation des valeurs de production d'azote de vos animaux utilisées pour le calcul de votre taux de liaison au sol sur base d'un bilan d'azote à l'excrétion.

#### - Une simple demande :

A votre demande et sur base des données de votre exploitation, Nitrawal calculera la quantité d'azote réellement produite annuellement par vos animaux puis effectuera les démarches nécessaires auprès de l'administration afin de les faire valider pour votre prochain taux de liaison au sol.

#### - Les délais :

Quelques jours après la réception de toutes les informations nécessaires au calcul (kg de protéines ingérées annuellement, nombre d'animaux, etc.) et dès validation, les valeurs recalculées peuvent être prises en compte pour votre LS.